Université Grenoble Alpes

Direction générale déléguée Formation

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 27 février 2025

D06_27022025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à quatorze heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre 5 de la galerie des amphis sous la présidence de Serge SLAMA, Président du Conseil Académique de l'UGA.

Point à l'ordre du jour : approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 19 septembre et du 28 novembre 2024

Président de séance : Serge SLAMA

Membres présents : CHAACHOUA Hamid, CROSS Benjamin, DUMESTRE-PERARD Chantal, PINSAULT Nicolas, SEIDELIN Signe, VANIER Léo, BOURREL Romain, BRETON Jean, CARNEL Jean-Stéphane, DEPRET Christian, DE ROSNY Eve, GIROUD Séverine, LEMASSON Germain, RACKI Valérie, DUMON Astrid, QUELIN Léa, RAMBAUD Sarah, GUIDETTI Malo, BERIO Clémence, WARIN Malo, LEUILLIER Adrien, DANIEL Maeva, DI IORIO Énée, SOEHNLEN Gabriel.

Membres représentés : BAVEREL Olivier (procuration à LEMASSON Germain), ORSINI-SAILLET Catherine (procuration à CARNEL Jean-Stéphane), DEPAU Giovanni (procuration à DEPRET Christian), MACLEAN Catriona (procuration à CHAACHOUA Hamid), MARTINEZ MARCOUX Marie-José (procuration à PINSAULT Nicolas), BOUCHEZ-CHEVALIER Valérie (procuration à BRETON Jean), CHALON Nathalie (procuration à DE ROSNY Eve), VALARCHER Olivier (procuration à RACKI Valérie), CASTEBRUNET Hélène (procuration à SEIDELIN Signe), BAILE Henri (procuration à BOURREL Romain), HAMDI-SEBASTIANIS Myriam (procuration à CROSS Benjamin), HENNEQUIN Jean Richard Claus (procuration à BERIO Clémence), RICHARD Louison (procuration à WARIN Malo), GEIBEN Héloïse (procuration à DI IORIO Énée), DECHENAUD Émile (procuration à DANIEL Maeva).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via https://citoyens.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le projet de relevé de décisions de la séance de la commission de la formation et de la vie universitaire du 19 septembre 2024 n'appelle aucune demande de modification.

1/ Considérant le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 septembre 2024 ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 septembre 2024.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	14
Nombre de votants	38
Voix favorables	31
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	7

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 septembre 2024.

2/ Considérant le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 28 novembre 2024.

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 28 novembre 2024.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via https://citoyens.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	14
Nombre de votants	38
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	11

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 28 novembre 2024.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 13 mars 2025

Le Président du Conseil académique
de L'Université Grenoble Alpes

Serge SLAMA

Publié le : 20 mars 2025

Transmis au Rectorat le : 20 mars 2025

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via https://citoyens.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.